

## SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 28 FÉVRIER 2024

Effectif du Comité Syndical	14
Délégués en Exercice	12
<b>DELIBERATION N° 2024-004</b>	

L'an **DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE VINGT HUIT FÉVRIER** à neuf heures quarante, se sont réunis au sein de la salle des mariages de la Commune de Roquebrune-Sur Argens, les membres du Comité Syndical légalement convoqués le vingt-et-un février 2024, sous la présidence de Monsieur Georges BOTELLA, Président du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (S.M.G.S.E) et Maire de Théoule-Sur-Mer.

### PRÉSENTS :

Georges BOTELLA – Christophe CHIOCCA - Jean-Pierre KLINHOLFF – Michel FLEURY - Eve STEINMETZ – Charles MARCHAND - Isabelle MARTEL - Mireille ANILLO - Martine BOUVARD - Sylvie BLANC

REPRÉSENTÉS : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

Jean-François MOISSIN donne pouvoir à Mireille ANILLO  
Frédéric MASQUELIER donne pouvoir à Georges BOTELLA

### ABSENTS EXCUSÉS :

Guillaume DECARD - Jean-Luc RICHARD - Michel REZK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Christophe CHIOCCA

.....\*.....

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AUPRÈS DE L'ETAT POUR L'ETUDE PREALABLE A LA REALISATION DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT PAYSAGER ET D'ACCUEIL DU PUBLIC SUR LA ZONE D'ACCUEIL CARDINALE SUD « AGAY/GRATADIS/BELLE BARBE/ANTHEOR »**

**Délibération n° 2024-004**

Dans le cadre de la démarche Grand Site de France, le programme d'actions 2022 à 2026, validé au Comité de Pilotage du 7 décembre 2023 et élaboré à partir des études-cadres du Plan de Paysage (PP) et du Schéma d'Accueil du Public (SAP) est structuré en trois axes pour s'aligner sur les valeurs des Grands Sites :

- Axe 1 : Protéger le paysage et valoriser le patrimoine.
- Axe 2 : Améliorer l'accueil et réduire les impacts environnementaux.
- Axe 3 : Établir une gestion durable du Grand Site et sensibiliser le public.

Dans l'axe 2, l'action 20 correspondant à la définition de la zone d'accueil cardinale Sud Agay/Gratadis/Belle barbe/Anthéor et du pôle multimodal nécessite la réalisation d'une étude, pré-travaux, paysagère et d'accueil du public qui devra permettre :

- De faire valider le projet par la Commission départementale de la nature des sites et des paysages et donc d'obtenir une autorisation ministérielle sur les travaux d'aménagement,
- De concevoir précisément les travaux d'aménagement à réaliser : requalification d'espaces de stationnement, organisation des cheminements piétons, aménagement végétal, mobilier léger d'accueil du public, équipements de confort, modalités de gestion de l'eau et des déchets...,
- De réduire une partie des dysfonctionnements paysagers liés aux équipements afin de renforcer l'identité, l'attractivité et la protection du massif,
- Enfin, d'améliorer l'information sur site à destination des visiteurs en vue de mieux les sensibiliser aux enjeux de préservation du site, tout en améliorant leur accueil et leur expérience de visite du Grand Site de l'Estérel,

La finalisation de l'Avant-Projet Définitif (APD) est prévue pour le 1<sup>er</sup> semestre 2024, et le dépôt des demandes de permis d'aménager et autres autorisations pour, fin 2024/début 2025.

## **COÛT DE L'OPÉRATION**

Le marché notifié le 11 octobre 2021 prévoit une dépense de 65.800 euros HT.

Initialement, la Région Sud dans le cadre du CRET 1 proposait un accompagnement financier à hauteur de 12.500 euros et l'État, par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) PACA un accompagnement de 30.000 euros.

En raison de la restructuration interne du Syndicat opérée au cours de l'année 2022, de l'annulation du Comité de Pilotage de l'Avant-Projet Sommaire, de l'organisation d'une visite terrain préalable au Comité de Pilotage demandée par le cabinet du sous-Préfet et de la mise en place de réunions interservices (DREAL, DDTM, UDAP, ONF, NATURA 2000) depuis juillet 2023 afin de faciliter les suivis des projets et raccourcir les temps de concertation, la période de validité de la subvention de la Région Sud a été dépassée.

À la lumière de ces éléments, l'État propose un complément de 20.000 euros à la subvention initiale de 30.000 euros soit un accompagnement à hauteur de 76.92% du montant total des dépenses de la mission de 65.800 euros.

Accusé de réception en préfecture  
083-258301555-20240228-2024-004-DE  
Date de réception préfecture : 29/02/2024

DEPENSES	RECETTES		
Coût total HT	Subvention DREAL Demande initiale	Subvention DREAL Complément	Autofinancement
65.800 €	30.000 €	20.000 €	15.800 €

**Le Comité syndical,**

**Après en avoir délibéré,**

**APRÈS** avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents,

**. SOLLICITE à l'unanimité des membres** l'attribution d'aides publiques auprès de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour un montant complémentaire de 20.000 euros pour l'étude préalable à la réalisation de travaux d'aménagement paysager et d'accueil du public sur la zone d'accueil cardinal Sud Agay/Gratadis/Belle barbe/Anthéor.

**. S'ENGAGE à l'unanimité des membres** à financer, avec les participations des communes, la part des dépenses qui ne sera pas couverte par les subventions,

**. S'ENGAGE à l'unanimité des membres** à réaliser l'opération suivant l'échéancier prévu au projet,

**. S'ENGAGE à l'unanimité des membres** à inscrire au budget les crédits afférents,

**. DONNE à l'unanimité des membres** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document et acte relatifs à ce projet.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ**, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

**POUR EXPÉDITION CONFORME**

**Le 28 février 2024**

**LE PRÉSIDENT,**

SYNDICAT MIXTE  
DU  
GRAND SITE  
DE L'ESTEREL

**Georges BOTELLA**